

Executive Summary - Status Survey and Conservation Action Plan: Cactus (Français)

Les formes étranges ainsi que les fleurs attrayantes des cactus et d'autres plantes succulentes ont encouragé un intérêt général dans cette catégorie de végétation et leur horticulture en est devenue presque universelle. Les plantes succulentes sont d'une grande importance écologique et économique à travers le monde entier, particulièrement dans ses régions arides ou désertiques. Bien que la définition de "succulence" et son application aux plantes soit le but de constantes délibérations, quelque 10,000 espèces subdivisées en trente familles sont généralement considérées comme "succulents".

Il est estimé que, à travers le monde, quelque 2000 espèces de plantes succulentes sont menacées d'extinction totale. Bien plus encore sont partiellement en danger dans certaines régions de nombreux pays. La destruction de l'habitat des plantes succulentes représente leur risque le plus imminent et, comme pour bien d'autres genres de plantes recherchées, leur intensive exploitation destinée à satisfaire les marchés internationaux constitue un problème tout particulier.

Le Plan d'Action pour cactus et autres plantes succulentes représente un excellent ouvrage de référence traitant du sujet des familles succulentes, de leur conditions actuelles, des périls auxquels elles sont exposées et des mesures à prendre pour leur conservation. Le Plan suggère les méthodes appropriées pour instituer des programmes de conservation et recommande certaines sources de fonds pour en financer les efforts. Les conservationnistes, les scientifiques, les dirigeants gouvernementaux, les administrateurs de zones agricoles réservées, les éducateurs, et les agences subventionnaires trouveront ce document des plus utiles aux cours de leurs efforts de conservation mondiaux ou régionaux. Les auteurs du Plan d'Action encouragent une collaboration étroite parmi tous les participants intéressés.

L'objectif de ce relevé d'état et Plan d'Action pour la conservation, à l'instar d'autres Plans d'Actions publiés par les membres de la Commission de la Sauvegarde des (CSS) de l'UICN (l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature), est de recueillir tous les renseignements courants, encore jamais assemblés à ce jour, sur le sujet de la répartition, des périls et de la conservation de cet important groupe de plantes à travers le monde. Ce sommaire de la situation courante a permis un Plan d'Action pour la conservation dont les priorités sont identifiées et recommandées dans le dernier chapitre de ce livre.

L'ouvrage comprenant quatre chapitres ainsi qu'une série d'annexations offre au lecteur des renseignements concis sur l'état courant des populations de cactus et de plantes succulentes. Une ample bibliographie offre une liste complète d'informations supplémentaires sur le sujet. Le Plan débute en décrivant en détail la répartition, la diversité, et l'état de huit groupes taxinomiques de cactus et de plantes succulentes comprenant Agavacées, Aizoacées, Aloacées, Asclepiadacées, Cactacées, Crassulacées, Euphorbiacées et Portulacacées, ainsi que les dangers les menaçant. Le premier chapitre offre ainsi une classification compréhensive des principaux groupes de plantes succulentes préparée par des experts spécialisés dans l'étude de leur familles. Plusieurs parmi ces groupes ont une grande importance économique, certains dans le

commerce de plantes ornementales, d'autres, tels que les Agavaceae, dans les industries des fibres et des aliments.

Le second chapitre du Plan d'Action décrit et discute les mesures de conservation des plantes succulentes existant à travers le monde, y compris les lois relatives à leur commerce et leur conservation *in situ* or *ex situ*. L'objectif de ce chapitre est d'identifier les projets de conservation ayant eu le plus de succès et qui pourraient servir de modèles pour d'autres applications. Un autre objectif est de déterminer les besoins les plus aigus exigeant les priorités les plus urgentes. En analysant les mesures de conservation internationales, il est particulièrement important d'indiquer les moyens par lesquels les besoins de la conservation des plantes succulentes pourraient être intégrés dans le plus grand cadre des initiatives concernant la conservation générale de la biodiversité.

Initialement, les projets de conservation pour plantes succulentes doivent prendre place au niveau national et local et être exécutés autant que possible par des agences domestiques et des agences domestiques et des experts locaux. Ce concept fut la base primordiale du Plan d'Action. Par conséquent le troisième chapitre du Plan, les comptes rendus régionaux, a été préparé principalement par des experts ressortissant de leurs régions respectives. Le troisième chapitre se concentre donc sur les régions du monde qui ont les plus grandes concentrations de plantes succulentes.

Le quatrième chapitre du Plan d'Action suggère les projets de conservation prioritaires concernant les plants succulentes du monde entier. Basée sur nos connaissances actuelles, la mise en vigueur de ces projets sauvera la plus grande variété possible des espèces en danger. Les recommandations concernant les projets de conservation comprennent des directives pour le contrôle du commerce et de l'horticulture *ex situ*. Elles sont spécifiques, taxinomiques et sont détaillées par régions. Elles suggèrent la participation d'agences locales dans tout effort de conservation d'espèces ou d'habitat. De plus, recommandations sont faites concernant l'exécution de relevés topographiques "GIS" avec calques superposés indiquant les centres de gravité des différentes espèces ainsi que l'emplacement des zones de protection existantes, l'établissement de collections *ex situ*, la correction des listes CITES, l'inventaire des espèces et l'éventuel établissement de zones de protection supplémentaires.

En conclusion, le Comité Spécial des Cactus et des Succulentes du SSS recommande ce qui suit

- * Recherche sur champ pour vérifier la taxinomie et l'état de conservation des plants succulentes,
- * Amélioration de la protection *in situ* des plantes succulentes par la création d'un système de zones de sauvegarde,
- * *Ex situ* protection coordonnées des espèces de plantes succulentes en danger d'extinction pour supporter leur conservation dans leur habitat naturel partout où cela s'avérerait possible,
- * Législation nationale effective concernant toutes les espèces de plantes succulentes en danger,

* Contrôle effectif du marché de toutes les plants succulentes sauvages mises en danger par leur exportation internationale,

* Education intensive avec emphase sur la valeur des plantes succulentes et le besoin de les conserver pour le futur.